



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 30 juin 2021

## OBJET :

DE-21-06-1-23) TRANSFERT DE LA COMPETENCE "DEVELOPPEMENT  
DES ENERGIES RENOUVELABLES" AU SIPPAREC

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.  
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M.  
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme  
POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.  
MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON,  
Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ,  
M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme  
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à  
M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210630-lmc1H8403H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021  
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie notamment l'article L 100-4-4°,

Vu les statuts du SIPPEREC, et notamment l'article 6 bis « Développement des Energies Renouvelables » ;

Considérant l'intérêt que présente pour la commune de Vincennes la réalisation d'installations de production d'énergies renouvelables sur son territoire ;

Considérant que le transfert prend effet au premier jour du mois qui suit la date à laquelle la décision de l'organe délibérant du membre portant transfert de compétence est devenue exécutoire,

Considérant que l'adhésion à la compétence « Développement des Energies Renouvelables », peut entraîner en outre la mise à disposition au profit du Syndicat, à titre gratuit, des éventuelles installations existantes nécessaires à l'exercice de la compétence « Développement des Energies Renouvelables » qui appartiennent à la Commune de Vincennes et que cette mise à disposition est constatée dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité et le Syndicat,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 24 juin 2021,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Transfère au SIPPEREC la compétence « Développement des Energies Renouvelables » définie à l'article 6 bis de ses statuts.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence « Développement des Energies Renouvelables ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***